

Conseillers en exercice : 61

Date de la convocation : 11 février 2026

DELIBERATION : 2026-01-04

OBJET : Tarifs des séjours et activités enfance et jeunesse

L'an deux mil vingt-cinq et le dix-sept février à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

IACOBBI Christophe

Allos :

LANTELME Michel

Angles :

Annot :

COZZI Marion
FENOUIL Jean
MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis
VIVICORSI Pierre-Louis

Beauvezer :

Blieux :

COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :

TILLEMANN Line
JONKER Nina
GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sausses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

RALL Evelyne

Clumanc :

Colmars les Alpes :

SURLE-GIRIEUD Magali

Demandolx :

GAGLIO Baptiste

Entrevaux :

GUIBERT Lucas
MERMET Alexandre

La Garde :

LAUGIER Joël

La Mure Argens :

BLANC André-Luc

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

PONS-BERTAINA Viviane

Moriez :

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougion :

AUDIBERT Jacques

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
VACCAREZZA Francine
GIRAUD Sophie
GERIN-JEAN François

Saint Benoît :

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

Saint Pierre :

Sausses :

DAGONNEAU Frank

Senez :

DURAND Gilles

Soleilhas :

Tartonne :

SILVY Jean-Louis

Thorame-Basse :

Thorame-Haute :

OTTO-BRUC Thierry

Ubraye :

ROUSTAN Claude

Val de Chavagne :

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

Absents représentés : M. BONIFASSI Eric ayant donné pouvoir à M. MERMET Alexandre ; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; M. BICHON Bruno ayant donné pouvoir à M. OTTO-BRUC Thierry

Absents excusés : M. PELISSIER Stéphane ; M. BIANCO Philippe ; M. BAC Aimé ; Mme FALASCHI Sandra ; M. GARNIER Brice ; M. GRAC Stéphane ; M. LIPERINI Bernard ; Mme CHEVALLEY Emilie ; M. VICENT Jean-Marc ; M. MARRANGES Philippe ; M. VIALE Thierry ; M. BARBAROUX Christophe ; Mme BOYRON Paola ; M. COULLET Alain ; M. CHAILLAN Alix ; Mme ISNARD Madeleine ; M. PATRICOLA Sauveur ; M. LOMBARD Jean-Pierre ; Mme ONCINA Annabel ; M. ROUX Laurent

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

OBJET : Tarifs des séjours et activités enfance et jeunesse

Exposé

Dans le cadre de sa compétence « extrascolaire », la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon déploie chaque année une offre de séjours, dont les durées varient selon l'âge des participants. Ces propositions, qui s'inscrivent dans le cadre du projet éducatif communautaire, visent notamment à accompagner les enfants et les jeunes dans l'apprentissage de l'autonomie et dans des découvertes aussi nombreuses que variées.

Afin de garantir l'accessibilité de ces séjours à l'ensemble des familles, la commission Enfance Jeunesse, réunie le 3 février dernier, propose d'appliquer un barème tarifaire en établissant la participation des familles sur la base d'un taux d'effort de 35% du coût du séjour sur le quotient familial (QF) le plus bas, et jusqu'à 50% du coût du séjour sur le quotient familial (QF) le plus haut. Le tarif serait ensuite échelonné progressivement sur les QF intermédiaires. Il est précisé qu'au-delà de cette offre, les familles peuvent également bénéficier de soutiens financiers individuels, en particulier de la part de la Caisse d'Allocations Familiales ou de la Mutualité Sociale Agricole.

Par ailleurs, les membres de la commission proposent la mise en place de facilités de paiement en deux échéances pour les séjours, avec règlement intégral avant le départ du séjour. Sous réserve de l'adoption de cette décision par le conseil communautaire, le règlement de fonctionnement serait modifié en conséquence afin d'intégrer ces nouvelles modalités de paiement.

Pour l'offre de séjours 2026, les déclinaisons tarifaires proposées se présentent comme suit :

- Séjour été « **Comme un poisson dans l'eau** » à Saint-Julien-du-Verdon / 6 à 8 ans / 2 jours et 1 nuit

Quotient familial	Tarif
0 à 399	43 €
399 à 699	48 €
699 à 899	53 €
899 à 1299	57 €
1299 à 99999	62 €

- Séjour automne « **Les maraudes agentiques** » - itinérance Thorame-Basse, Lac d'Allos, Colmars-les-Alpes / 8 à 10 ans / 3 jours et 2 nuits

Quotient familial	Tarif
0 à 399	136 €
399 à 699	150 €
699 à 899	165 €
899 à 1299	179 €
1299 à 99999	194 €

- Séjour été « **Aventure et fun entre eau et plein air** » à Chorges / 10 à 12 ans / 5 jours et 3 nuits (1^{ère} journée de regroupement sur le territoire)

Quotient familial	Tarif
0 à 399	97 €
399 à 699	108 €
699 à 899	118 €
899 à 1299	129 €
1299 à 99999	139 €

- Séjour été « **Entre Sable, Sports et Sensations** » à Ramatuelle / 11 à 15 ans / 7 jours et 6 nuits

Quotient familial	Tarif
0 à 399	256 €
399 à 699	284 €
699 à 899	311 €
899 à 1299	339 €
1299 à 99999	366 €

Répondant à l'objectif de densifier l'offre à destination des 11-15 ans, les élus de la commission enfance et jeunesse souhaitent par ailleurs développer encore l'offre en direction de cette tranche d'âge, en proposant des journées sur le territoire et hors territoire, avec des activités correspondant aux centres d'intérêt des jeunes, encadrées par une équipe d'animateurs dédiée. Par ailleurs afin de garantir l'équité territoriale d'accès à ces activités, les membres de la commission proposent que soit expérimenté un service de navette en lien avec ces prestations, intégrant des départs de Beauvezer, Saint-André-les-Alpes, Barrême, Entrevaux avec passage à Annot, et Castellane.

Dans un premier temps, cette proposition, qui avait déjà été expérimentée l'an dernier, serait mise en œuvre les mercredis de chaque semaine de vacances (hors vacances d'hiver et de fin d'année), soit 11 mercredis, pour une capacité maximale de 24 participants. Les règles de tarification appliquées aux séjours seraient également déclinées sur cette offre, avec une variation supplémentaire en fonction du lieu de la

journée d'activités, selon qu'elle se déroule sur le territoire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon ou en dehors.

Journée avec activités hors territoire

Quotient familial	Tarif
0 à 399	33 €
399 à 699	37 €
699 à 899	41 €
899 à 1299	44 €
1299 à 99999	48 €

Journée avec activités sur le territoire

Quotient familial	Tarif
0 à 399	24 €
399 à 699	27 €
699 à 899	29 €
899 à 1299	32 €
1299 à 99999	35 €

Décision

Au regard de ces éléments et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **D'ADOPTER** les nouveaux tarifs et les nouvelles propositions d'offres intercommunales d'animations et de séjours en direction de l'enfance et de la jeunesse, détaillées ci-dessus, pour une application à compter du 1er mars 2026,
- **DE VALIDER** la possibilité de paiement en deux échéances des frais de séjours, sous condition d'un règlement intégral avant le départ, et de traduire cette disposition dans le règlement de fonctionnement du service,
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Cette décision est adoptée à l'unanimité
Fait et délibéré à Saint André les Alpes,
Le 17 février 2026
Le Président,



Le secrétaire de séance,
Martial JOUBERT



Maurice LAUGIER